

Image not found or type unknown



Trop percue caf suite pacse

Par **LHOMME ARTOIS**, le **29/09/2015** à **15:31**

bonjour

une amie vient de recevoir un courrier de la caf pour un sois disant trop perçu.(deux enfants et concubinage depuis 2003) (pacsé en aout 2012)

Elle ne comprend pas car toutes les ressources et changement de situations sont bien déclarées aux impôts et il lui semblait que les impôts faisait la relation avec la CAF ????

Peut elle prétendre à une demande gracieuse (CAF réclame 2300 Euros)

Cordilament